

Délibération de Bureau du 28 mai 2016 : constitution de partie civile – M. CAZALE Jean (09)

Présents : Renaud de Bellefon, Frédéric Manon, Sylvain Doublet, José Cambou, Thierry de Noblens, Georges Winter

Objet : constitution de partie civile – M. CAZALE Jean (09)

Les membres du Bureau de FNE Midi-Pyrénées réunis lors du Bureau électronique du 28 mai 2016 décident :

- De se constituer partie civile à l'audience correctionnelle du 31 mai 2016, et demander réparation de notre préjudice moral ;
- De mandater et de donner pouvoir au Président de FNE Midi-Pyrénées et Hervé HOURCADE, juriste salarié de FNE Midi-Pyrénées, dans cette affaire et dans les éventuelles suites à donner si les intérêts de la fédération étaient méconnus.

Fait à Toulouse
Le 28 mai 2016

Thierry de NOBLENS
Président
FNE Midi-Pyrénées

